

**ARRETE DU 25 SEPTEMBRE 2023 PORTANT COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE DU
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE**

La rectrice de région académique, rectrice d'académie, chancelière des universités, directrice des services académiques de l'éducation nationale

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

VU l'arrêté du 09 janvier 2023 portant désignation de la formation spécialisée du comité social d'administration académique ;

ARRETE

Article 1

La formation spécialisée du comité social d'administration académique instituée auprès de la rectrice de région académique de Guadeloupe comprend outre la rectrice ou son représentant qui la préside, la directrice des relations et des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants

Au titre de l'organisation syndicale FSU Guadeloupe

Représentants titulaires : 5 sièges

Madame Karine FRONTEAU
Madame Valérie FRANCIUS-FIGUERES
Monsieur Tony PIOCHE
Monsieur Laidi BEN HADDOU
Monsieur Rémy BABIN

Représentants suppléants : 5 sièges

Monsieur Alex BISSAINTE
Madame Maryse CAMPRASSE
Monsieur Jean-Paul GUEMISE-FAREAU
Madame Céline ODIOT
Monsieur Fabrice BIDOT

Au titre de l'organisation syndicale UNSA EDUCATION

Représentants titulaires : 3 sièges

Monsieur Marius MELYON
Monsieur Joël JACOBSON
Madame Valérie JOACHIM

Représentants suppléants : 3 sièges

Madame Mariette MANDRET-PASSAVE
Madame Yannick BLANCHENET
Madame Fabienne GUERRIER

Au titre de l'organisation syndicale SPEG

Représentants titulaires : 2 sièges

Madame Marie-Laure ERAMBERT
Monsieur Jean DERNAULT

Représentants suppléants : 2 sièges

Monsieur Jimmy OTTO
Monsieur Joseph RECOLARD

Article 3

L'article 2 de l'arrêté en date du 09 janvier 2023 portant désignation de la formation spécialisée du comité social d'administration académique est modifié.

Article 4

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Dominique BERGOPSOM

